

**Ce livret contient des informations importantes,
il est à lire par l'étudiant et la famille.**

A CONSERVER

Le Lycée Nature est un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA), établissement public dépendant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'appellation « Lycée Nature » regroupe quatre centres :

- le Centre de Formation d'Apprentis (CFA),
- le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA),
- l'Exploitation Agricole (EA),
- le Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole (LEGTPA).

Personnel de Direction:

Directrice EPLEFPA
Proviseure du Lycée Nature
Gestionnaire
Conseiller Principal d'Éducation
Directeur de l'exploitation agricole
Infirmière

Mme Patricia DARJO
Mme Laury QUANTIN
Mme Nadine ZORZI
M. Rodolphe LAMBERT
M. Bertrand SUFFISSAIS
Mme Ericka MAILLOT

Lycée Nature

Allée des Druides - CS 70022
85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02 51 09 82 82

Mails : epl.la-roche-sur-yon@educagri.fr et legta.la-roche-sur-yon@educagri.fr
Site du Lycée Nature : www.lyceenature.com

1-INFOS PRATIQUES

- 1-1 Fournitures scolaires
- 1-2 Emplois du temps et horaires des cours
- 1-3 Transports

2-FRAIS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

- 2-1 Frais de fonctionnement et autre frais
- 2-2 Manuels scolaires et photocopies

3-ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

- 3-1 L'ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis)
- 3-2 L'AS (Association Sportive du Lycée Nature)

4-LANGUES VIVANTES

5-HEBERGEMENT - RESTAURATION

- 5-1 Hébergement
- 5-2 Restauration

6-REPRESENTATION DES PARENTS DANS LES INSTANCES

7-RELATIONS AVEC LES ETUDIANTS/FAMILLES

- 7-1 Correspondance
- 7-2 Espace numérique

8-ABSENCES

9-INFIRMERIE ET SANTE - CIRCULATION

- 9-1 Infirmerie et santé
- 9-2 Circulation

10-BOURSES ET AIDES

- 10-1 Bourses
- 10-2 Aides régionales

1-INFOS PRATIQUES

1-1 FOURNITURES SCOLAIRES

Il n'y a pas de liste de « fournitures scolaires » ; l'étudiant(e) devant prévoir à sa convenance classeurs, feuilles et stylos. Les enseignants, le cas échéant, indiqueront le matériel spécifique supplémentaire qu'ils pourraient souhaiter pour leur cours.

1-2 EMPLOIS DU TEMPS ET HORAIRES DES COURS

Les semaines alternent en semaine A ou semaine B. Les emplois du temps peuvent donc être différents d'une semaine à l'autre. Les emplois du temps de la semaine à venir (modifications hebdomadaires) sont affichés devant la vie scolaire le vendredi de la semaine précédente et apparaissent sur Pronote. Les étudiants sont invités à consulter régulièrement ces deux sources.

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		
		8h15-09h07		8h15-09h07		8h15-09h07		8h15-09h07		
9h12-10h04		9h12-10h04		9h12-10h04		9h12-10h04		9h12-10h04		
RECREATION 15 mn										
10h19-11h11		10h19-11h11		10h19-11h11		10h19-11h11		10h19-11h11		
11h16-12h08		11h16-12h08		11h16-12h08		11h16-12h08		11h16-12h08		
PAUSE MERIDIENNE										
13h11-14h31	13h39-14h31	13h11-14h31	13h11-14h06 ou 13h39-15h06		13h11-14h31	13h39-14h31	13h11-14h31	13h11-14h06		
14h36-15h28		14h36-15h28		14h11-15h03		14h36-15h28		14h36-15h28		14h11-15h03
RECREATION 15 mn		15 mn		8 mn		15 mn		8 mn		8 mn
15h43-16h33		15h43-17h06		15h11-16h06		15h43-16h33		15h36-16h28		15h11-16h06
16h38-17h29				16h11-17h06		16h38-17h29				

Le lundi matin (et lendemain de jour férié) : début des cours à 09h12.

Le vendredi (ou veille de jour férié) : fin des cours à 16h28.

Le mercredi après-midi, pas de cours (sauf exception), réservé aux activités sportives, associatives ou libres.

Certains jours, en fonction de sorties longues distances, les étudiants pourront être appelés à arriver avant ou revenir après l'horaire habituel, y compris les mercredis après-midi. Ils devront s'organiser pour respecter les horaires de ces sorties. Les absences pour manque de transports ou rendez-vous divers ne pourront être acceptées.

1-3 TRANSPORTS

Le Lycée Nature est desservi par les bus du réseau urbain de La Roche-Agglomération **Impulsyon**.

Tél : 02 51 37 13 93 - Site : <https://www.impulsyon.fr>

Ligne V : direction la Chaize le Vicomte - arrêt Lycée Nature

Ligne 2 : direction Mairie du Bourg sous la Roche (ou Marronnière) - arrêt Mairie du Bourg sous la Roche

Ligne 6 : direction Richelieu - arrêt Mairie du Bourg sous la Roche

Les étudiants peuvent aussi utiliser (à titre payant) une navette mise en place pour les élèves dans le cadre des transports scolaires :

- La liaison Gare routière Sovetours (rue Ramon/Lycée Nature) est assurée le matin et le soir pour les élèves utilisant le service ALEOP.
- La liaison Gare SNCF/Lycée Nature est assurée par le bus de ville Impulsyon.
- A titre d'information : Service ALEOP <https://aleop.paysdelaloire.fr> Tél 09 69 39 14 14
La Roche sur Yon Agglomération <https://www.larochesuryon.fr/transport-scolaire/> Tél 02 72 78 10 88

2-FRAIS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

2-1 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRE FRAIS

Il est demandé à la rentrée une participation pour les frais de courriers, photocopies et assurances pour les activités pédagogiques extérieures à l'établissement de **159,50 €**.

2-2 MANUELS SCOLAIRES ET PHOTOCOPIES

Aucun livre n'est à prévoir pour la rentrée ; les enseignements se font principalement à partir de documents photocopiés.

Les enseignants demandent aux étudiants d'élaborer des dossiers documentaires ; chaque étudiant se voit affecter en début d'année, sur sa carte "de self", un crédit de photocopies. Les étudiants peuvent à tout moment acheter des crédits de photocopie au tarif de 0,05 € le crédit (correspondant à une feuille A4 recto noir et blanc).

3-ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Il n'existe pas d'association spécifique aux BTSA à l'intérieur du Lycée. Certains groupes d'étudiants créent de façon temporaire des associations pour des actions particulières.

Il existe par contre deux associations accueillant les apprenants, BTSA compris (voir documents joints) :

3-1 L'ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis)

L'**ALESA** (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis), dont le bureau est composé généralement d'élèves et d'étudiants, organise des activités culturelles, de découverte ou de loisirs et gère le foyer.

3-2 L'AS (Association Sportive du Lycée Nature)

Les activités sportives, y compris de compétition (UNSS) relèvent d'une Association Sportive, l'**AS du Lycée Nature**, qui gère les licences sportives. Elle propose plusieurs formules : formule compétition – formule animation – formule loisirs. Toutes ces formules sont ouvertes à tous les élèves et étudiants à condition qu'ils soient licenciés auprès de l'UNSS. L'adhésion à l'AS inclut la cotisation à l'UNSS.

4-LANGUES VIVANTES

La seule LV 1 de l'établissement est l'**anglais**. A titre dérogatoire (dérogation uniquement accordée par le Président du jury d'examen), un(e) étudiant(e) peut être autorisé(e) à opter pour une autre LV1. Il (elle) doit alors suivre un enseignement à distance (payant, à la charge de l'étudiant) et fournir une attestation d'inscription et les relevés de notes dès que vous les recevez. Il (elle) ne bénéficie plus du contrôle continu pour cette langue et sera convoqué(e) en fin de cycle à une épreuve terminale. Sa présence en cours et en contrôles d'anglais reste obligatoire.

**Les BTSA GPN n'ont que cette LV1 et ne peuvent pas suivre de cours de LV2.
Pour les BTSA TC, la LV2 unique est l'espagnol, non-obligatoire.**

5-HEBERGEMENT - RESTAURATION

5-1 HEBERGEMENT

Le Lycée n'héberge pas les étudiants. Vous devez donc vous préoccuper de votre logement.

L'association '**14bis – Centre Info Jeunes**' facilite votre installation à la Roche sur Yon et dispose d'un fichier d'adresses. Elle accueille, informe et oriente les jeunes et leurs familles dans leurs recherches de logement (site : <https://www.larochesuryon.fr/jeunes/> et tél : 02 51 36 95 95).

5-2 RESTAURATION

Les étudiants peuvent prendre librement leurs déjeuners et dîners, au Lycée, du lundi midi au vendredi midi en période scolaire. Ils reçoivent en début de cycle une carte magnétique, qui fonctionne par paiement préalable et réservation des repas à une borne (les modalités seront précisées aux étudiants à la rentrée).

Le CROUS n'agrément pas les selfs des Lycées, nous n'appliquons pas les tarifs des Restaurants Universitaires (RU). Le Lycée fait un effort financier pour maintenir un tarif étudiant de 4,20€. Par ailleurs, les étudiants ont accès à tous les services universitaires de la ville sur présentation de leur carte d'étudiant, en particulier au RU, contre des tickets CROUS (RU la Courtaisière, à 3 km du Lycée). Les nouveaux étudiants sont incités à se renseigner sur tous les services offerts par le CROUS.

6-REPRESENTATION DES PARENTS DANS LES INSTANCES

Les parents des étudiants peuvent faire **acte de candidature pour participer aux différentes instances de l'établissement** (Conseil Intérieur, Conseil d'Administration et Commission Hygiène et Sécurité). Il n'y a pas de représentants des parents dans les Conseils de classe de BTSA.

Les parents disposent dans le dossier d'inscription d'une fiche « Représentation des parents dans les instances de l'établissement » à remplir. Notez que, selon les cas, les représentants des parents sont élus en octobre ou désignés par le Proviseur parmi les candidats.

7-RELATIONS AVEC ETUDIANTS/FAMILLES

7-1 CORRESPONDANCE ET AUTRES

Les courriers, de quelque nature qu'ils soient, vous sont expédiés nominativement, à votre adresse si vous en avez indiqué une, à l'adresse familiale dans le cas contraire (merci d'indiquer votre adresse personnelle sur la fiche d'inscription).

Les bulletins semestriels sont disponibles sur votre compte Pronote. De même, les parents d'étudiants auront accès à Pronote (emplois du temps, bulletins, absences).

Les parents des étudiants mineurs au moment de la rentrée sont informés que le régime des étudiants, en particulier les entrées et sorties, sera appliqué à leur enfant : entre autres, les étudiants ne sont astreints à la présence dans l'établissement que pour les cours et autres activités pédagogiques.

7-2 ESPACE NUMERIQUE

L'espace numérique de travail est accessible via **Pronote**.

Attention, la Direction ne peut pas être jointe par Pronote ; veuillez utiliser la boîte mail du lycée : epl.la-roche-sur-yon@educagri.fr

Pour se connecter à Pronote chaque parent peut avoir sa connexion personnelle, il est donc indispensable de nous fournir une adresse mail valide.

Une **charte informatique** est mise en place sur l'établissement, elle est consultable à l'adresse suivante : (<http://srvweb.lyceenature.com/charte/charte.pdf>) Après lecture de cette charte, veuillez compléter l'accusé réception qui est joint au dossier.

Un seul et unique certificat de scolarité papier sera remis à l'étudiant(e) à la rentrée, également disponible sur Pronote.

8-ABSENCES

Vous trouverez sur le site du lycée le Règlement intérieur que je vous encourage à lire. Il vous est rappelé que **l'assiduité à tous les cours est obligatoire et que le service Vie scolaire est seul habilité à juger de la recevabilité de vos motifs d'absence ou de retard.**

J'attire votre attention sur le fait que, outre le risque de mesures disciplinaires, des dispositions nationales prévoient l'invalidation du contrôle continu pour cause d'absences, à l'initiative des enseignants, des coordinateurs de filières ou du Chef d'établissement.

- Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande écrite (avec justificatif) donnée deux jours ouvrés plus tôt.
- Toute absence non prévue entraînera un appel de confirmation. Un justificatif écrit doit être donné à la Vie Scolaire dès le retour au Lycée, avant d'accéder à la salle de cours.
- Tout retardataire doit passer au bureau Vie scolaire récupérer un billet d'entrée en cours, si cela n'est pas le cas l'étudiant(e) ne sera pas accepté(e) en cours. **Attention, c'est le Proviseur** (et par délégation le CPE) **qui décide de la recevabilité d'un motif d'absence.**

En cas d'absences d'un(e) étudiant(e) dès le premier appel effectué, nous pourrions contacter directement l'étudiant(e) et la famille, afin de connaître rapidement le motif de l'absence (ou du retard). Le cas échéant, un relevé récapitulatif d'absences pourra être envoyé aux familles des étudiants.

Pour les épreuves de contrôle continu, il est particulièrement important que les étudiants aient toujours à l'esprit que ces épreuves sont des épreuves d'examen, qui n'admettent comme justificatif d'absence que certains documents réglementaires, comme le certificat médical, apportés dans des délais précis (trois jours maximum). L'absence d'un justificatif légal entraînant la note 'zéro'.

9-INFIRMERIE ET SANTE - CIRCULATION

9-1 INFIRMERIE ET SANTE

L'infirmière est présente la journée ainsi que la nuit sous forme d'astreintes selon un planning. L'infirmierie est un lieu d'accueil, de consultations et de soins mais aussi un lieu d'écoute et de soutien. L'infirmière, soumise au secret professionnel, est à l'écoute des jeunes et de leurs parents.

Voir livret infirmerie, joint au dossier, avec notamment le fonctionnement de l'infirmerie.

Vous restez rattaché au régime général de la sécurité sociale de vos parents. Vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir.

9-2 CIRCULATION

Les véhicules des BTSA doivent stationner **exclusivement** sur le parking à l'entrée, sous peine de se voir interdire la circulation sur le domaine du Lycée. Le Code de la route s'applique dans l'enceinte du Lycée mais la vitesse y est très réduite (on roule "au pas"). **Attention** : le parking ferme après 19h en semaine et est fermé pendant le week-end ou les vacances. Il est interdit d'aller dans sa voiture pour y fumer ou y pique-niquer, par exemple.

10-BOURSES ET AIDES

10-1 BOURSES

Vous devez saisir votre demande de bourses en constituant un **dossier social étudiant (DSE)** sur le site internet du CROUS. Il n'y a pas de reconduction automatique des bourses. Les étudiants doivent renouveler tous les ans leur demande.

Une mesure de complément de 'Bourse au mérite' s'applique à certains étudiants. Les nouveaux étudiants qui étaient titulaires d'une Bourse au mérite en Terminale sont priés de se faire connaître à la rentrée auprès du Service Bourses (Mme DUFFAU).

10-2 AIDES REGIONALES

Le Conseil régional des Pays de la Loire octroie aux étudiants de certaines filières, dont les BTSA GPN, une aide à l'équipement dit "professionnel" qui est choisi par les enseignants. Les **GPN1** seront informés de ce dispositif à la rentrée et s'abstiendront, en attendant, de tout achat de jumelles, livres naturalistes, chaussures de randonnée... Il est précisé aux étudiants de GPN qu'une tenue « de terrain » fait partie de leur équipement de base

Pas d'aide régionale pour les BTSA TC, cependant, la tenue "commerciale" est de rigueur certains jours

Le dispositif de 'Fonds social lycéen' ne concerne pas les étudiants. Par contre, Le Conseil régional des Pays de la Loire a mis en place **une aide d'extrême urgence** à destination des étudiants. Pour information, le Lycée n'a pas d'Assistante sociale attachée et les étudiants, en cas de difficulté, doivent s'adresser aux Assistantes sociales du CROUS ou celles de leur département d'origine.